

Quels sont les dividendes soumis à cotisations sociales ?



POUR QUELS DIRIGEANTS ?

DIRIGEANTS TNS DE SOCIÉTÉ D'EXERCICE LIBÉRAL (SEL) ET AUTRES SOCIÉTÉS SOUMISES À L'IS

EX : GÉRANTS MAJORITAIRES DE SELARL OU DE SARL, MEMBRES DE SOCIÉTÉS EN PARTICIPATION,...

ENTREPRENEUR INDIVIDUEL AYANT OPTÉ POUR L'IS (DEPUIS LE 15.05.2022)

EIRL SOUMIS À L'IS (EXISTANT AVANT LE 16.05.2022)

POUR QUELLE FRACTION ?

FRACTION DES DIVIDENDES SUPÉRIEURE À 10 %

DU CAPITAL SOCIAL
+
PRIMES D'ÉMISSION
+
SOMMES VERSÉES
EN COMPTE COURANT

DU BÉNÉFICE
NET IMPOSABLE

DU MONTANT
DU PATRIMOINE AFFECTÉ (OU
DU BÉNÉFICE NET SI SUPÉRIEUR)



DIVIDENDES GÉNÉRATEURS DE DROITS À RETRAITE

LA FRACTION DES DIVIDENDES \leq À 10 % ÉCHAPPE AUX COTISATIONS SOCIALES.



—
SEULS LES PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX SUR LES REVENUS DE PLACEMENT SONT DUS (NON GÉNÉRATEURS DE DROITS À RETRAITE)

